

Le représentant Alquier est envoyé en mission par le comité de Salut public sous la condition qu'il soit depuis trois mois au sein de la Convention, lors de la séance du 15 brumaire an III (mercredi 5 novembre 1794)

Jean-Baptiste Clauzel

Citer ce document / Cite this document :

Clauzel Jean-Baptiste. Le représentant Alquier est envoyé en mission par le comité de Salut public sous la condition qu'il soit depuis trois mois au sein de la Convention, lors de la séance du 15 brumaire an III (mercredi 5 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome C - Du 3 au 18 brumaire an III (24 octobre au 8 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2000. p. 432;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2000_num_100_1_21609_t1_0432_0000_4

Fichier pdf généré le 04/10/2019

de ses compagnons d'infortune au compte de cette puissance.

Les premiers enfans de la liberté, vainqueurs à Arlon, armée de la Moselle, et bientôt après à Turcoin, Varwick, Menin et Marchienne, en l'armée du Nord, livrés dans cette dernière ville par le plus lâche des scélérats à 20 000 satellites des tyrans coalisés, pendant une nuit, la plus affreuse et la plus obscure, abandonnés de presque tous leurs chefs, faits prisonniers de guerre après un combat de 6 heures, malgré la surprise, la trahison et l'inégalité du nombre; ces valeureux défenseurs des droits de l'homme gémissent depuis quarante décades sous le joug odieux de ces fiers insulaires.

Une paye de six liards du pays par jour, quelquefois sans pain, souvent sans paille, presque toujours couverts de haillons, sans souliers et sans linge; des prisons obscures et infectes, pour casernes: voilà comment a été traitée la division de Marchienne, à la solde de l'Angleterre, jusqu'au moment où la horde coalisée, à l'aspect du drapeau tricolor, a fui dans les forteresses de la Hollande. Alors, les dignes commissaires du tyran de Londres, nous ont fait bivouaquer, sans paille et sans habits, dans des marais situés sur le bord du Rhin, jusqu'au premier vendémiaire, où le redoutable Jourdan les a forcés à mettre ce fleuve entre lui et nous. Plusieurs de mes malheureux frères d'armes ont péri dans ces marais, victimes de la faim, de la soif et de la nudité, et des autres, couverts de paralysie et de lèpre, ne doivent leur existence qu'aux soins fraternels du citoyen Cornet, officier de santé au sixième régiment de hussards, qui a refusé de l'or, un cheval et un moyen assuré de briser ses fers, pour donner ses soins à 400 malades. *Ce sacrifice de la liberté à l'humanité souffrante mérite de figurer dans les fastes de la République.*

Législateurs, le coeur déchiré des souffrances de mes frères, j'ai échappé à la vigilance de ma garde, et suis venu de suite vous demander vengeance de pareils attentats aux droits de la guerre, et solliciter l'échange de ces martyrs de la liberté.

Signé, VINSON, fourier au cent-deuxième régiment, ci-devant principal du collège de Saint-Jumin.

La Convention décrète que cette pétition soit renvoyée au comité de Salut public; qu'il soit fait mention honorable du don fait par le pétitionnaire de la petite monnaie qu'il a apportée de sa prison d'Angleterre, et insertion au bulletin de correspondance (95).

(95) *Débats*, n° 773, 644-645. *J. Mont.*, n° 23; *J. Paris*, n° 46; *Ann. Patr.*, n° 674; *C. Eg.*, n° 809; *Mess. Soir*, n° 810; *J. Perlet*, n° 773; *J. Fr.*, n° 771 et 773; *M. U.*, XLV, 254; *F. de la Républ.*, n° 47; *Bull.*, 17 brum.

27

CLAUZEL, au nom du comité de Salut public, fait nommer le représentant du peuple Alquier, pour se transporter dans les départements des Vosges, du Haut et Bas-Rhin et du Mont-Terrible avec les mêmes pouvoirs accordés aux autres représentants du peuple en mission (96).

On a d'abord demandé s'il y avoit trois mois qu'Alquier étoit revenu de mission; le rapporteur du comité a dit qu'oui; Garnier (de l'Aube) a soutenu que non, et il a pris là occasion de s'élever contre cette préférence marquée, accordée à certains députés. Il a trouvé fort mauvais que les grâces et les faveurs fussent le partage des mêmes personnes et que les comités du gouvernement eussent leurs mignons, comme l'ancienne cour. Il a conclu à ce que tous les membres de la Convention qui ont un droit égal à la confiance des comités, participassent également aux mêmes honneurs, et aux mêmes avantages. Avant de prononcer, la Convention a voulu être assurée que le représentant du peuple Alquier étoit depuis 3 mois dans le sein de la Convention et Clauzel est allé au comité des Procès-Verbaux vérifier le fait (97).

28

[*Remise des récépissés des dons par le garde comptable de l'argenterie et des dépouilles des églises, Paris le 15 brumaire an III*] (98)

Le garde comptable de l'argenterie et des dépouilles des églises remet au citoyen Guimberteau représentant du peuple avec la lettre du citoyen Voisel, commissaire du district de Mons, le duplicata du récépissé des objets qui ont été déposés au magasin. Il est fera l'usage qu'il jugera convenable.

THEVENET.

Ce qui est contenu dans le récépissé ci-joint n'est qu'une partie des objets confiés au citoyen Voisel, les autres objets dont la Convention a été informés, ont été déposés à la Trésorerie (99).

[*Voisel, commissaire du district de Mons à la Convention nationale, s. d.*] (100)

(96) *C. Eg.*, n° 809.

(97) *Mess. Soir*, n° 810. *F. de la Républ.*, n° 47; *J. Fr.*, n° 771; *C. Eg.*, n° 809; *Ann. Patr.*, n° 674.

(98) *C. 323*, pl. 1379, p. 10.

(99) L'écriture de cette note diffère de la précédente.

(100) *C. 323*, pl. 1379, p. 11. *Bull.*, 20 brum. (suppl.).